



Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Epargnants pour la Retraite
36 avenue de Wagram – 75008 Paris – Tél. 01 56 68 85 10 – Fax 01 56 68 85 11

Communiqué

Paris, le 5 mars 2019

Transférabilité des contrats d'assurance vie en euros vers les nouveaux « Plans d'Épargne Retraite » (PER)

La Commission spéciale de l'Assemblée nationale sur le Projet « PACTE » se réunit de nouveau aujourd'hui 5 mars après son passage au Sénat.

Outre ses propositions sur la transférabilité des contrats d'assurance vie en euros entre eux (voir notre communiqué d'hier, 4 mars 2019), **la FAIDER* est prête à soutenir le principe d'une incitation fiscale des transferts des contrats d'assurance vie en euros vers les PER** afin d'encourager l'épargne retraite et de favoriser les placements de l'épargne des ménages plus rémunérateurs sur le long terme comme les actions et la dette longue des entreprises.

Mais ce soutien ne peut être que conditionnel : **les PER doivent offrir un réel avantage fiscal à la sortie en rente** comme proposé par le Gouvernement et voté par l'AN en première lecture. En effet, comme le rappelle justement le Projet PACTE lui-même, un traitement fiscal plus favorable doit être établi en cas d'acquisition d'une rente viagère, seul « *dénouement permettant à l'épargnant de se prémunir contre les risques liés au grand âge* », mais « *en bloquant de nouveau son épargne* ».

Contact presse : Hugues Denis (hdenis@faider.org, tél. +33 6 67 89 03 87)

*La FAIDER représente plus de un million d'épargnants, à travers ses associations membres : ADAM, AGIPI, AGIPI Retraite, ALR, AMIREP, AMPLI Association, ANCRE, APAI, APREP, ARCAF, ASAC-FAPES, GAIPARE, GAIPARE ZEN, P.E.R.F.